



287024 - L'explication de la parole d'Allah le Très-Haut : « Certes, la religion acceptée d'Allah, c'est l'Islam ».

question

Comment expliquer la parole d'Allah le Très-Haut : « Certes, la religion acceptée d'Allah, c'est l'Islam » ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Allah le Puissant et Majestueux a dit : « Certes, la religion acceptée d'Allah, c'est l'Islam » (Coran : 3/19). Allah, le Puissant et Majestueux, nous informe qu'aucune religion n'est acceptée en dehors de l'Islam. Cela signifie l'abdication, l'obéissance et la soumission à Allah, le Très-Haut, dans le sens de Lui vouer le culte exclusivement, de croire en Lui, en Ses messagers (Bénédiction et salut d'Allah soient sur eux) et aux messages qui leur ont été révélés par Allah le Très-Haut.

Chaque Messenger a apporté une législation et une voie à suivre, puis Allah, le Très-Haut, a choisi Mohammed (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) pour être le sceau des Messagers. Allah, le Très-Haut, l'a envoyé à tous les humains et Il n'accepte pas qu'on adopte une religion après son avènement autre que l'Islam qui est le message du Prophète Mohammed (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui).

Les croyants adeptes des religions précédentes révélées par Allah étaient tous des musulmans au sens général (soumis à Allah), ils entreront au Paradis. Celui d'entre eux qui a vécu jusqu'à l'avènement du Message de Mohammed (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui), ne sera accepté de lui que de le suivre (c'est-à-dire embrasser l'Islam).

Dans son explication du verset suscité, l'imam Qatada (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : « L'Islam est le témoignage qu'il n'y a pas de dieu en dehors d'Allah et l'adoption de ce qu'il a



été révélé au Prophète Mohammed (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) par Allah. C'est la religion qu'Allah, le Très-Haut, S'est chargé d'établir et avec laquelle Il a envoyé Ses Messagers (Bénédiction et salut d'Allah soient sur eux) pour la transmettre, et vers laquelle Il a guidé Ses alliés. Allah n'accepte aucune autre religion et ne donne de récompense que pour le culte de l'Islam. »

L'imam Abou Al-'Alia (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : « L'Islam, c'est vouer le culte sincère à Allah Seul et l'adorer sans rien Lui associer. » Voir *Tafsir At-Tabari* (6/275).

L'imam Ibn Kathir (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : « La parole d'Allah : « Certes, la religion acceptée d'Allah, c'est l'Islam » est une révélation d'Allah, le Très-Haut, qu'Il n'accepte de qui que ce soit aucune autre religion que l'Islam. Ce qui veut dire qu'il faut suivre les commandements transmis par les Messagers envoyés par Allah, le Très-Haut, à chaque époque jusqu'à ce qu'ils soient scellés par le sceau des Prophètes Mohammed (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui). Ainsi Allah a bloqué tous les chemins qui mènent à Lui sauf par le biais du Prophète Mohammed (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui), de sorte que tout être humain qui meurt après l'avènement de la mission de Mohammed (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui), alors qu'il suivait une autre religion que l'Islam, elle ne sera pas acceptée de lui. C'est dans ce sens qu'Allah le Très-Haut dit : « Et quiconque désire une religion autre que l'Islam, ne sera point agréé, et il sera, dans l'au-delà, parmi les perdants. » (Coran : 3/85) Et Il nous informe dans ce verset : « Certes, la religion acceptée d'Allah, c'est l'Islam » que la seule religion qu'Il agrée exclusivement c'est l'Islam. » Extrait de *Tafsir* d'Ibn Kathir (2/25).

L'imam Ibn Al-Djawzi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : « Selon Az-Zadjadj, la religion désigne tous les actes d'adoration prescrits par Allah à Ses créatures et dont Il leur a donné l'ordre de pérenniser et en a fait dépendre la récompense qu'Il leur réserve. »

Notre cheikh Ali ibn Oubeïdallah a dit : « La religion c'est tout ce dont le serviteur a pris engagement envers Allah, le Puissant et Majestueux, d'accomplir. »

L'imam Ibn Qouteïba a dit : « L'Islam c'est opter pour la soumission. C'est-à-dire se laisser



conduire et suivre. C'est aussi la sujétion. On dit : tel à obéi à ton ordre, il a cédé, il s'est soumis. »
Extrait de *Zad Al-Massir* (1/267).

L'imam As-Saadi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : « Allah le Très-Haut nous informe : « Certes, la religion acceptée d'Allah... » ce qui veut dire que la seule religion qui soit exclusive à Allah et dont la seule qu'Il accepte à l'exclusion de toute autre « ...c'est l'Islam » qui consiste en la soumission à Allah l'Unique aussi bien en apparence qu'en réalité, en se conformant à Sa législation transmise par Ses Messagers (Bénédictio et salut d'Allah soient sur eux). C'est pourquoi Allah, le Très-Haut, dit : « Et quiconque désire une religion autre que l'Islam, ne sera point agréé, et il sera, dans l'au-delà, parmi les perdants. » (Coran :3/85).

Celui qui adopte une religion autre que l'islam, ne s'est pas soumis véritablement à Allah puisqu'il n'a pas suivi la voie tracée par Allah selon Ses Messagers. » Extrait de *Tafsir As-Saadi* : p.964.

Cheikh Ibn Outheïmine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : « L'Islam, au sens général, c'est adorer Allah conformément à la Charia et cela depuis qu'Il a envoyé Ses Messagers (Bénédictio et salut d'Allah soient sur eux) jusqu'à la survenue de l'Heure. Allah l'a évoqué dans de nombreux versets qui confirment que toutes les législations religieuses antérieures à l'Islam traduisent la soumission à Allah le Puissant et Majestueux. C'est dans ce sens qu'Allah, le Très-Haut, dit en parlant d'Ibrahim : « Notre Seigneur ! Fais de nous Tes Soumis, et de notre descendance une communauté soumise à Toi. » (Coran :2/128).

Et l'Islam au sens particulier, après que le Prophète Mohammed (Bénédictio et salut d'Allah soient sur lui) a été envoyé, concerne ce qu'il lui a été révélé. Le message révélé au Prophète Mohammed (Bénédictio et salut d'Allah soient sur lui) abroge toutes les religions antérieures. Dès lors, celui qui le suit est musulman et celui qui le déroge ne l'est pas. Les adeptes des Messagers étaient musulmans à l'époque de leurs Messagers. Les juifs étaient musulmans à l'époque de Moïse (Bénédictio et salut d'Allah soient sur lui), et les Chrétiens étaient musulmans à l'époque de Jésus (Bénédictio et salut d'Allah soient sur lui). Quand le Prophète Mohammed (Bénédictio et salut d'Allah soient sur lui) a été envoyé et qu'ils n'ont pas cru en lui, ils ne sont donc plus musulmans.



La religion musulmane est la seule acceptable par Allah et qui est profitable pour celui qui l'adopte. Allah, le Puissant et Majestueux, dit : « Certes, la religion acceptée d'Allah, c'est l'Islam » et Il dit : « Et quiconque désire une religion autre que l'Islam, ne sera point agréé, et il sera, dans l'au-delà, parmi les perdants. »

Cet Islam est l'Islam dont Allah a accordé comme faveur au Prophète Mohammed (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) et sa Oumma, et dont Il dit : « Aujourd'hui, J'ai parachevé pour vous votre religion, et accompli sur vous Mon bienfait. Et J'agréé l'Islam comme religion pour vous. » » (Coran : 5/3) Extrait de *Charh Thalathat Al-Oussol* : p.20.

Cheikh Saleh Al-Fawzan (Puisse Allah le garder) a dit : « La religion des Prophètes (Paix et salut soient sur eux) est la même, malgré la diversité dans leurs législations. Sous ce rapport Allah, le Très-Haut, dit : « Il vous a légiféré, en matière de religion, ce qu'Il avait enjoint à Nouh (Noé), ce que Nous t'avons révélé, ainsi que ce que Nous avons enjoint à Ibrahim, à Moussa et à 'Issa : « Etablissez la religion ; et n'en faites pas un sujet de division [en créant des sectes religieuses ou en innovant dans la religion ce qu'Allah n'a pas légiféré]. » (Coran : 42/13) et a dit : « Ô Messagers ! Mangez des Tayyibat (les bonnes et licites nourritures) et faites du bien. Car Je sais parfaitement ce que vous faites. Cette communauté, la vôtre, est une seule communauté, Je suis votre Seigneur, alors craignez-Moi. » (Coran : 23/81).

Le Prophète (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Nous, l'ensemble des Prophètes, notre religion est la même, et les prophètes sont des frères consanguins. »

La religion de tous les Prophètes est l'Islam, la seule religion acceptée par Allah. C'est la soumission à Allah à travers l'adhésion à la foi en l'unicité absolue d'Allah, se soumettre à Son obéissance et le renoncement au polythéisme et à ses partisans.

Allah le Très-Haut dit de Noé : « Et il m'a été commandé d'être du nombre des soumis. » (Coran : 10/72).

Et Il dit d'Abraham : « Quand son Seigneur lui avait dit : « Soumets-toi (soit musulman) », il a dit : « Je me soumets (en musulman) au Seigneur de Al-'Alamine (humains et djinns et tout ce qui



existe autre qu'Allah). » (Coran : 2/131).

Et Il dit de Moïse : « Et Moussa (Moïse) dit : « Ô mon peuple, si vous croyez en Allah, placez votre confiance en Lui si vous êtes musulmans (soumis à la volonté d'Allah. » (Coran : 10/84).

Et Il dit du Christ : « Et quand J'ai révélé aux apôtres ceci : « Croyez en Moi et en Mon messager (Jésus). » Ils dirent : « Nous croyons ; et atteste que nous sommes entièrement soumis. » (Coran : 5/111).

Allah le Très-Haut dit à propos des Prophètes et de la Thora : « Nous avons fait descendre la Thora (à Moussa) dans laquelle il y a guide et lumière. C'est sur sa base que les Prophètes qui se sont soumis à Allah, ainsi que les connaisseurs des choses divines et les rabbins... » (Coran : 5/45).

Et Il dit, Lui le Très-Haut, de la reine de Saba : « Seigneur, je me suis fait du tort à moi-même : Je me soumetts avec Suleyman (Salomon) à Allah, Seigneur de Al-'Alamine (humains et djinns et tout ce qui existe autre qu'Allah). » (Coran : 27/44).

L'islam est la religion commune pour tous les Prophètes, et il consiste en la soumission à Allah l'Unique. Celui qui se soumet à Lui et à un autre, est un polythéiste. Celui qui refuse de se soumettre à Lui est un orgueilleux. Or le polythéiste et l'orgueilleux, qui s'estime trop important pour adorer Allah, sont des mécréants.

Se soumettre à Allah implique qu'on L'adore Lui seul et qu'on Lui obéit à Lui seul et à chaque moment, en y exécutant Ses ordres du moment. Si au début de l'Islam, Il a donné l'ordre de s'orienter dans la prière vers Beït Al-Maqdis (maison du temple à Jérusalem) avant de donner l'ordre de s'orienter vers la Ka'ba, l'exécution de chacun des deux ordres au moment opportun fait partie de l'Islam, car la religion c'est l'obéissance et chacun des deux actes est une adoration d'Allah. La variation n'affecte qu'un aspect de l'acte, à savoir la direction de l'orientation du prieur.

Il en est de même des Messagers (Bénédiction et salut d'Allah soient sur eux) puisque leur religion est la même en dépit d'une diversité dans les législations et les méthodes de conduite, dans les orientations et les rites culturels. Cette diversité n'empêche pas que la religion (révélée) soit la



même. C'est aussi le cas de la variation dans la législation du même Messager comme l'illustre l'exemple du premier ordre donné de s'orienter vers Beït Al-Maqdis (maison du temple à Jérusalem) puis celui donné de s'orienter vers la Ka'ba dans la Charia du Prophète Mohammed (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui).

La religion des Prophètes (Bénédiction et salut d'Allah soient sur eux) demeure la même malgré la diversité de leurs législations. Allah peut établir une législation sur la base d'une sagesse pertinente en son temps. Et puis Il établit une autre législation en d'autres circonstances pour une autre sagesse non moins actuelle en son temps. L'application de la législation abrogée avant son abrogation relève de l'obéissance à Allah. Après l'abrogation d'une législation c'est la loi de substitution qu'il faut appliquer. Celui qui s'accroche à l'abrogé et abandonne l'abrogatoire n'est plus musulman, et il ne suit ainsi aucun des Prophètes. Voilà pourquoi juifs et chrétiens sont jugés mécréants parce qu'attachés à des législations abrogées.

Allah le Très-Haut établit pour chaque Oumma une législation adaptée à ses conditions de vie et à son époque, et apte à la perfectionner et à réaliser ses intérêts. Ensuite Allah abroge toute législation qu'Il juge dépassée. Il en était ainsi jusqu'à l'avènement du Prophète Mohammed, le sceau des Prophètes, (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) envoyé à tous les êtres humains et pour une durée qui s'étend jusqu'au Jour de la Résurrection. La législation apportée par lui est valable en tout temps et en tout lieu et demeurera inaltérable et inabrogeable. Aussi les habitants de la terre n'auront d'autre choix que de le suivre et de croire en Lui. Allah, le Très-Haut, dit : « Dis (ô Mohammed) : « Ô hommes ! Je suis pour vous tous ; le Messager d'Allah. » (Coran : 7/158)
Extrait de *Al-Irchad Ila Sahih Al-I'tiqad* : p.194.

Voir la question N° [172775](#) .

Et Allah, le Très-haut, sait mieux.